



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 18 septembre 2018

– 5^e séance –

PRÉSENTS : Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
M. Ben Valkenburg, vice-président et commissaire, Plateau–
Mile End (08)
Mme Diane Beudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
M. Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–
Parc-Extension (03)
Mmes Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-
Grâce–Westmount (11)
Mélanie Robinson, commissaire représentant le comité de
parents (primaire)
Julie Wagner, commissaire représentant le comité de parents

**Sont aussi
présents :**

M. Robert Gendron, directeur général
M^{ce} Geneviève Laurin, secrétaire générale
M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des
services éducatifs et de l'organisation scolaire
Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion
des personnes et des pratiques d'encadrement

Sont invités :

M. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité,
unité 1 et directeur du Service du développement et de
l'innovation professionnelle
Mmes Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité,
unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions
d'unité, unité 5
M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation
scolaire
Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
MM. Gérald Gauthier, directeur des Services à l'élève
Benoît Choinière, directeur du Service des ressources
financières
M^{ce} Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des
personnes et du développement des compétences
M. René Morales, directeur du Service du secrétariat général
Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de
l'information

- M. Roger Lalonde, directeur adjoint au Service des ressources financières
- Mmes Caroline Bourgeois, directrice adjointe au Service du secrétariat général
Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
Anne Poirier, directrice adjointe au Service des ressources matérielles
- MM. Guillaume Geoffroy, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
- Mmes France Lafontaine, analyste au Secrétariat général
Karine Fournier, analyste au Secrétariat général

- Sont reçus :**
- Mmes Gerthy Laurenstin, analyste au Bureau des projets institutionnels
Pascale Marseille, analyste au Bureau des projets institutionnels
 - M. Dave Pauzé, analyste au Bureau des projets institutionnels

La présidente quitte la séance au point 5 (dossiers récurrents).
Le commissaire Kenneth George arrive pendant les discussions du point 5 (dossiers récurrents).

Mot de la présidente

Mme Catherine Harel Bourdon ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

- A-11-125 Services pédagogiques – création d'un poste de professionnel – modification au plan de l'effectif 2018-2019
- A-29-1898 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modification au plan de l'effectif 2018-2019

- A-31-3450-A Service des ressources financières – École des métiers de l’informatique, du commerce et de l’administration de Montréal (EMICA) – réfection de l’escalier de l’entrée principale – appel d’offres 25-2574P – attribution d’un contrat
 - A-31-3558-A Service des ressources financières – centre Marie-Médiatrice – réfection de la toiture – appel d’offres 25-2577P – attribution d’un contrat
 - A-31-3562 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’architectes pour la réfection des toitures des écoles des métiers de l’équipement motorisé de Montréal et Saint-Luc, la réfection des toilettes et du plafond du gymnase du Pavillon Sagard de l’école Saint-Barthélemy ainsi que la réfection des toilettes des écoles Édouard-Montpetit et Charles-Lemoyne – appel d’offres 24-521P1 – attribution d’un contrat
 - A-33-1259 Service des ressources matérielles – école Saint-Henri – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection des toilettes, des douches du gymnase
 - A-34-3089 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2018
 - A-34-3090 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2018
- ajouter sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2018 » les articles suivants :
- a) Les différents profils de mathématiques au secondaire
 - b) Comité de répartition des ressources (CRR)
- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
- a) Boîtes à lunch
 - b) Prochaines étapes pour les travaux du lot 9
 - c) Pénurie d’enseignants
 - d) Déglacage

– retirer les articles suivants :

A-31-3575 Service des ressources financières – fourniture sur demande de périphériques et accessoires informatiques – appel d’offres 27-570P – attribution d’un contrat

L’ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l’ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018
 - a) Les différents profils de mathématiques au secondaire
 - b) Comité de répartition des ressources (CRR)
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Boîtes à lunch
 - b) Prochaines étapes pour les travaux du lot 9
 - c) Pénurie d’enseignants
 - d) Déglacage
- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan d’engagement vers la réussite (PEVR)
 - b) Budget 2018-2019 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l’air
 - d) Capacité d’accueil
 1. Tableau de suivi d’avancement des modulaires
 2. Liste des demandes de transformation fonctionnelle
 3. Avancement des projets d’ajouts d’espace et réhabilitations majeures
 - e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles

- f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2018-2019
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- A-11-125 Services pédagogiques – création d’un poste de professionnel – modification au plan de l’effectif 2018-2019
 - 8- A-12-606 Services à l’élève – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modification au plan de l’effectif 2018-2019
 - 9- A-29-1898 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modification au plan de l’effectif 2018-2019
 - 10- A-31-3449 Service des ressources financières – école Alphonse-Desjardins – réfection complète de la toiture – appel d’offres 25-2498P – attribution d’un contrat
 - 11- A-31-3450-A Service des ressources financières – École des métiers de l’informatique, du commerce et de l’administration de de Montréal (EMICA) – réfection de l’escalier de l’entrée principale – appel d’offres 25-2574P – attribution d’un contrat
 - 12- A-31-3543 Service des ressources financières – école François-de-Laval, annexe temporaire– réfection des blocs sanitaires et de la plomberie – appel d’offres 25-2572P – attribution d’un contrat
 - 13- A-31-3546-C Service des ressources financières – fourniture de produits logiciels – appel d’offres 27-538P – renouvellement d’un contrat à commandes
 - 14- A-31-3547 Service des ressources financières – École des métiers de l’aérospatiale de Montréal – remplacement du groupe de compression du système d’air comprimé – appel d’offres 25-2573P – attribution d’un contrat

- 15- A-31-3556 Service des ressources financières – École des métiers des Faubourgs-de-Montréal – aménagement de classes d’esthétique – appel d’offres 25-2575P – attribution d’un contrat
- 16- A-31-3558-A Service des ressources financières – centre Marie-Médiatrice – réfection de la toiture – appel d’offres 25-2577P – attribution d’un contrat
- 17- A-31-3559 Service des ressources financières – école Alice-Parizeau – remplacement de la distribution électrique et des services auxiliaires – appel d’offres 25-2578P – attribution d’un contrat
- 18- A-31-3562 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’architectes pour la réfection des toitures des écoles des métiers de l’équipement motorisé de Montréal et Saint-Luc, la réfection des toilettes et du plafond du gymnase du Pavillon Sagard de l’école Saint-Barthélemy ainsi que la réfection des toilettes des écoles Édouard-Montpetit et Charles-Lemoyne – appel d’offres 24-521P1 – attribution d’un contrat
- 19- A-31-3567-B Service des ressources financières – rehaussement de l’entretien ménager de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) – appel d’offres 24-527P – ouverture de l’enveloppe de prix
- 20- A-31-3572 Service des ressources financières – services de déneigement et d’épandage d’abrasif pour les stationnements du secteur Nord – appel d’offres 15-225P – exercice de la deuxième option de renouvellement de l’entente
- 21- A-31-3573 Service des ressources financières – services de déneigement et d’épandage d’abrasif pour les stationnements des secteurs Sud et Ouest – appel d’offres 15-228P – exercice de la deuxième option de renouvellement de l’entente
- 22- A-31-3574 Service des ressources financières – services de déneigement et d’épandage d’abrasif pour les stationnements du secteur Est – appel d’offres 15-229P – exercice de la deuxième option de renouvellement de l’entente
- 23- A-31-3576 Service des ressources financières – services professionnels – entreprise de services écoénergétiques (ESE) pour la réalisation d’un projet d’économies d’énergie – première étape – appel d’offres 24-519P – appel de candidatures

- 24- A-31-3577 Service des ressources financières – fourniture sur demande d’acier – appel d’offres 15-234P – première option de renouvellement d’une année
- * 25- A-33-1255 Service des ressources matérielles – Centre Champagnat – demande pour la signature d’un bail entre la Commission scolaire de Montréal et le Centre de formation de l’alimentation et du commerce du Québec
- * 26- A-33-1256 Service des ressources matérielles – demande d’autorisation afin de procéder à l’aliénation du 6905, rue Notre-Dame Est
- * 27- A-33-1258 Service des ressources matérielles – le 4251, rue Saint-Urbain — demande au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) d’annuler l’autorisation d’aliénation du bâtiment
- 28- A-33-1259 Service des ressources matérielles – école Saint-Henri – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection des toilettes, des douches du gymnase
- 29- A-34-3139 Service du secrétariat général – personnel professionnel syndiqué – création de postes – modification au plan de l’effectif 2018-2019
- 30- A-34-3140 Service du secrétariat général – nomination de délégués au conseil d’administration du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) Montréal
- 31- A-34-3080 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2018
- 32- A-34-3081 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2018
- 33- A-34-3082 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août 2018
- 34- A-34-3083 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2018
- 35- A-34-3084 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2018
- 36- A-34-3085 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2018
- 37- A-34-3086 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2018

- 38- A-34-3087 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2018
- 39- A-34-3088 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2018
- 40- A-34-3089 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2018
- 41- A-34-3090 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2018
- 42- Information :
 - * a) INF-775 Complément d'information au rapport A-33-1181 portant sur l'École des métiers de l'horticulture de Montréal et la signature d'un bail emphytéotique entre la Commission scolaire de Montréal et la Ville de Montréal, ainsi que la construction de nouvelles serres au Jardin botanique
 - b) INF-776 Offre d'une activité du Centre de sécurité civile de Montréal à l'intention des établissements scolaires primaires de la CSDM
 - c) A-33-1260 Service des ressources matérielles – école Félix-Leclerc – état d'avancement de l'agrandissement de l'école
- 43- Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 26 septembre 2018
- 44- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 septembre 2018.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018

a) Les différents profils de mathématiques au secondaire

Les membres du comité exécutif ont reçu du Service de l'organisation scolaire le nombre d'élèves inscrits pour chaque séquence de mathématique pour le 2^e cycle du secondaire, soit Culture, société et technique (CST), Technico-sciences (TS) et Sciences naturelles (SN). Mathieu Desjardins, directeur de ce service, présente quelques données des écoles secondaires à ce sujet, dont des statistiques et des initiatives de certains milieux.

b) Comité de répartition des ressources (CRR)

M. Robert Gendron, directeur général, annonce qu'un rapport sera déposé au Conseil des commissaires afin de faire connaître les recommandations du Comité de répartition des ressources au sujet des mesures École Inspirante et Sorties en milieu culturel. M. Jean Ouimet, directeur général adjoint, annonce qu'un rapport suivra également au sujet de recommandations du Comité de répartition de ressources concernant la mesure Aide individualisée (Aide aux devoirs) pour l'année 2018-2019, recommandations qui s'inscrivent en continuité avec les orientations prises en 2017-2018. Il est convenu qu'au lendemain de l'adoption de ces propositions au Conseil des commissaires, une communication sera envoyée afin d'informer les milieux que les montants parviendront aux écoles dès le mois d'octobre 2018.

4. Affaires nouvelles :

a) Boîtes à lunch

La commissaire Diane Beudet demande qu'un rappel soit fait dans les écoles à l'effet que le parent choisit le contenu de la boîte à lunch de son enfant et que les enseignants ne peuvent exiger que la collation soit entièrement jetable, donc de permettre l'utilisation de contenants réutilisables.

b) Prochaines étapes pour les travaux du lot 9

Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe, présente les étapes à venir dans le dossier du lot 9 avant les annonces ministérielles qui devraient parvenir en juin prochain. Elle mentionne notamment qu'une présentation aura lieu au ministère au début du mois d'octobre prochain.

c) Pénurie d'enseignants

Mme Francyne Fleury, directrice générale adjointe, dresse un bref portrait de la situation de la pénurie d'enseignants, portrait qui évolue quotidiennement, et informe que 69 titulaires sont présentement manquants. En vue de privilégier la stabilité des élèves, la commissaire Marie-José Mastromonaco demande d'attendre qu'un titulaire remplaçant soit nommé avant de déplacer des enseignants qui obtiendraient des promotions.

La question des départs massifs à la retraite des directions d'établissement prévus en juin 2019 est également soulevée. Des démarches seront entreprises de la part de l'administratif et du politique pour voir comment cette situation peut être traitée dans ce contexte exceptionnel.

d) Déglacement

Afin de ne pas revivre les situations vécues au cours des deux dernières années, la présidente Catherine Harel Bourdon et la commissaire Marie-José Mastromonaco demandent que le rapport annoncé au sujet du déglacement soit déposé le plus tôt possible. Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe, mentionne qu'un échéancier et un rapport suivront sous peu.

5. Dossiers récurrents :

a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

- Une première rencontre du Comité sur la qualité des services éducatifs s'est tenue la semaine dernière. Les points suivants ont été abordés : la journée pédagogique institutionnelle du 1^{er} octobre, le plan d'accompagnement des directions d'établissement pour la révision des projets éducatifs des écoles et la révision de l'offre de services au secondaire. Des recommandations au sujet des critères de sélection pour le préscolaire quatre ans sont à venir, après que celles-ci aient été validées par le Comité de vigie sur la politique d'admission des élèves et le transport scolaire.
- L'étape de mise en œuvre du PEVR nécessite la collaboration de tous les services. Cette mise en œuvre se fera dans les établissements par l'entremise des projets éducatifs. Les équipes-école de la formation générale des jeunes y travailleront lors de la journée pédagogique du 1^{er} octobre 2018.
- Au cours de cette journée sera également traité le concept de violence sexuelle dans les écoles, l'objectif étant d'abord de lancer la réflexion et de développer un vocabulaire commun autour du sujet afin de s'assurer de la mise en œuvre du protocole d'intervention.

b) Budget 2018-2019 et finances

Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

- Les commissaires et les administrateurs de la CSDM suivent la situation financière de la CSDM de près.

c) Qualité de l'air

- À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

d) Capacité d'accueil

1. Tableau de suivi d'avancement des modulaires
2. Liste des demandes de transformation fonctionnelle
3. Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures

- M. Mathieu Desjardins informe le comité exécutif que la CSDM accueillera entre 1 300 et 1 500 élèves de plus en 2018-2019 et non 2 000, comme l'annonçaient les prévisions. Cette situation s'explique en partie par la grande mobilité des demandeurs d'asile et la diminution de 200 élèves au préscolaire quatre ans. Il faudra évaluer l'impact financier engendré par cette situation, considérant que les plans d'effectifs ont été adoptés en fonction des prévisions.

Présentation des tableaux de suivis :

○ **Tableau de suivi d'avancement des modulaires (confidentiel)**

M. Guillaume Geoffroy dresse un portrait de la situation. Mme Lucie Painchaud, Directrice générale adjointe, aborde le sujet des lab-éphémères et des questions sont soulevées sur les jardins en bacs et ce qu'il en adviendra pendant les vacances estivales. À cet effet, des pistes sont avancées et devront être explorées, dont des partenariats avec des camps de jour de la Ville de Montréal ou avec Les ruelles vertes.

○ **Liste des demandes de transformation fonctionnelle (confidentielle)**

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire

○ **Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures (confidentiel)**

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire

e) Immeubles excédentaires

Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

f) Offre alimentaire

- Un partenariat avec l'organisme Cantine pour tous permettra à sept écoles qui n'ont pas la mesure alimentaire de recevoir un dîner santé et gratuit le 20 septembre prochain. Ces écoles ont été sélectionnées en fonction de différents critères dont l'absence de mesures alimentaires et la présence d'installations permettant d'accueillir tous les élèves.
- Une formation sera donnée aux cuisiniers de la CSDM le 1^{er} octobre prochain à l'École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal.

- Les écoles de la CSDM s'inscrivent dans le mouvement en vue de réduire l'utilisation de pailles qui seront désormais données sur demande et non plus offertes systématiquement à tous.
 - L'offre d'un fruit gratuit à l'achat d'un repas est toujours en vigueur dans les écoles.
- g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2018-2019
- Des précisions sont apportées par les responsables au sujet de cinq projets dont les indicateurs de suivi dénotent une situation préoccupante.
 - Mme Anne Poirier présente le projet visant à rehausser et à optimiser les pratiques d'entretien ménager.

6. Rubrique des commissaires-parents

Un suivi au sujet des assemblées générales est fait par la commissaire-parent Mélanie Robinson. Un suivi est demandé afin que les directions d'unité relancent les écoles pour lesquelles aucune information n'est disponible à ce sujet.

7. Services pédagogiques – création d'un poste de professionnel – modification au plan de l'effectif 2018-2019

Document déposé : Rapport A-11-125 en date du 11 septembre 2018
de Mme Catherine Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves de l'adaptation scolaire, de l'éducation préscolaire et du domaine des arts, et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que l'école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que l'utilisation des technologies et ressources numériques diverses sont peu développées auprès de certaines clientèles dont celle citées plus haut et que les besoins directs en accompagnement auprès des enseignants et professionnels en éducation sont insuffisants à ce jour;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste annuel à temps complet, à 100 %, de conseiller pédagogique, aux Services pédagogiques et d'IMPUTER la dépense à l'indice 377-000-6-22247-140. Financement via le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) (n° de l'entente MEES et CSDM : #BC SAGIR);

2° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2018-2019 du personnel professionnel (résolution 7 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 9 mai 2018).

8. Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modification au plan de l'effectif 2018-2019

Document déposé : Rapport A-12-606 daté du 31 août 2018
de Mme Guylaine Gaudreau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves à besoins particuliers et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que les Services à l'élève ont pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une classe de soutien à l'intégration des élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) à l'école Sophie-Barat pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une classe de soutien à l'intégration des élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) à l'école François-de-Laval pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement des élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) dans deux classes de l'école Louis-Dupire pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT que les postes seront financés avec la réserve pour les devis;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet de technicien en éducation spécialisé aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Sophie-Barat et d'IMPUTER la dépense à l'indice 340-000-1-23140-160;

2° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet de technicien en éducation spécialisé aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école François-de-Laval et d'IMPUTER la dépense à l'indice 340-000-1-23140-160;

3° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet de préposé aux élèves handicapés aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Louis-Dupire et d'IMPUTER la dépense à l'indice 340-000-1-23410-160;

- 4° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2018-2019 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 5 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 9 mai 2018).

9. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modification au plan de l'effectif 2018-2019

Document déposé : Rapport A-29-1898 en date du 11 septembre 2018
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que l'école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT les besoins des utilisateurs des écoles Eulalie-Durocher et Chomedey-De Maisonneuve;

CONSIDÉRANT que les écoles possèdent les fonds nécessaires pour la création des postes;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 35,7143 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Lanaudière et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-089-6-23410-160;
- 2° d'ABOLIR un poste annuel à temps partiel, à 60 %, de technicien en informatique à l'école Eulalie-Durocher;
- 3° d'ABOLIR un poste annuel à temps partiel, à 40 %, de technicien en informatique à l'école Chomedey-De Maisonneuve;
- 4° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 60 %, d'opérateur informatique à l'école Eulalie-Durocher et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-259-1-22200-160;
- 5° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 40 %, d'opérateur informatique à l'école Chomedey-De Maisonneuve et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-260-1-22200-160;

6° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2018-2019 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 5 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 9 mai 2018).

10. Service des ressources financières – école Alphonse-Desjardins – réfection complète de la toiture – appel d'offres 25-2498P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3449 en date du 6 septembre 2018
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la toiture à l'école Alphonse-Desjardins;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet sera payé à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50625 – Maintien des bâtiments – Budget additionnel 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat de 716 900 \$ plus taxes à l'entrepreneur *LES TOITURES TECHNI TOIT (9165-1364 QUÉBEC INC.)* plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection complète de la toiture à l'école Alphonse-Desjardins;

2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

11. Service des ressources financières – École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de de Montréal (EMICA) – réfection de l'escalier de l'entrée principale – appel d'offres 25-2574P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3450-A en date du 17 septembre 2018 de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de l'escalier de l'entrée principale à l'École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (EMICA);

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet sera payé à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2017-2018;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 246 690 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Alben inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de l'escalier de l'entrée principale à l'École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (EMICA);
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

12. Service des ressources financières – école François-de-Laval, annexe temporaire–
réfection des blocs sanitaires et de la plomberie – appel d'offres 25-2572P –
attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3543 en date du 10 septembre 2018
de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection des blocs sanitaires et de la plomberie à l'école François-de-Laval, annexe temporaire;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 734 817,37 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Media-Construction (9279-8776 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des blocs sanitaires et de la plomberie à l'école François-de-Laval, annexe temporaire;

- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

13. Service des ressources financières – fourniture de produits logiciels – appel d'offres 27-538P – renouvellement d'un contrat à commandes

Document déposé : Rapport A-31-3546-C en date du 17 septembre 2018 de Mmes Liz Urbina et Fatima Zahra-Zouaki concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat à commandes pour la fourniture de produits logiciels a été adjugé le 17 janvier 2018 à *Softchoice LP*;

CONSIDÉRANT que le contrat prendra fin avant le terme de l'entente initiale, en raison de l'atteinte de la limite indiquée au contrat;

CONSIDÉRANT que seule la première option de renouvellement sera exercée, en raison de la publication d'un nouvel appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) peut se prévaloir d'un renouvellement pour une année supplémentaire ou pour un montant équivalent, avec l'accord de l'instance décisionnelle de la CSDM et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que *Softchoice LP* souhaite renouveler le contrat;

CONSIDÉRANT que le Service des technologies de l'information recommande le renouvellement du contrat;

CONSIDÉRANT que le Service des technologies de l'information entamera un processus de demande de prix pour les produits non listés au bordereau de prix de cet appel d'offres ou se joindra à un regroupement d'achats lorsque possible;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ACCORDER un contrat à commandes d'une valeur de 138 976,91 \$ plus taxes à *Softchoice LP* pour la fourniture de produits logiciels, pour une première et seule année de renouvellement;
- 2° de PRÉPARER un nouvel appel d'offres précisant l'ensemble des besoins en produits logiciels et le publier en temps opportun afin d'attribuer un nouveau contrat à l'expiration de la valeur contractuelle de l'exercice de la présente option de renouvellement.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose d'ajouter l'énoncé suivant comme premier élément de proposition :

« 1° de DONNER à la direction générale le mandat de revoir les pratiques administratives lors de l'achat d'équipement ou de produits non identifiés spécifiquement dans les bordereaux de soumission des contrats à commandes, afin de s'assurer d'obtenir les meilleurs prix auprès des fournisseurs de tels équipements ou produits et de limiter tout dépassement aux spécifications du *Règlement de délégation de pouvoirs*. »

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'amendée est donc adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de DONNER à la direction générale le mandat de revoir les pratiques administratives lors de l'achat d'équipement ou de produits non identifiés spécifiquement dans les bordereaux de soumission des contrats à commandes, afin de s'assurer d'obtenir les meilleurs prix auprès des fournisseurs de tels équipements ou produits et de limiter tout dépassement aux spécifications du *Règlement de délégation de pouvoirs*;

2° d'ACCORDER un contrat à commandes d'une valeur de 138 976,91 \$ plus taxes à *Softchoice LP* pour la fourniture de produits logiciels, pour une première et seule année de renouvellement;

3° de PRÉPARER un nouvel appel d'offres précisant l'ensemble des besoins en produits logiciels et le publier en temps opportun afin d'attribuer un nouveau contrat à l'expiration de la valeur contractuelle de l'exercice de la présente option de renouvellement.

14. Service des ressources financières – École des métiers de l'aérospatiale de Montréal – remplacement du groupe de compression du système d'air comprimé – appel d'offres 25-2573P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3547 en date du 6 septembre 2018
de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement du groupe de compression du système d'air comprimé à l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM);

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget de l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 227 985 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Le Groupe Centco inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement du groupe de compression du système d'air comprimé à l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources financières – École des métiers des Faubourgs-de-Montréal – aménagement de classes d'esthétique – appel d'offres 25-2575P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3556 en date du 7 septembre 2018
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'aménagement de classes d'esthétique à l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM);

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet sera financé à même le budget MAO local de l'EMFM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 282 811 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Magenta inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'aménagement de classes d'esthétique à l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM);
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – centre Marie-Médiatrice – réfection de la toiture – appel d'offres 25-2577P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3558-A en date du 17 septembre 2018
de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la toiture au centre Marie-Médiatrice;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50625 – Maintien des bâtiments – Budget additionnel 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire n'est pas admissible, parce qu'il ne détient pas l'attestation de formation requise du manufacturier;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire admissible et conforme;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 078 950 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Couverture Montréal Nord Ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la toiture au centre Marie-Médiatrice;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17. Service des ressources financières – école Alice-Parizeau– remplacement de la distribution électrique et des services auxiliaires – appel d'offres 25-2578P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3559 en date du 10 septembre 2018
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement de la distribution électrique et des services auxiliaires à l'école Alice-Parizeau;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 882 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Genfor ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de la distribution électrique et des services auxiliaires à l'école Alice-Parizeau;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'architectes pour la réfection des toitures de l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal et de l'école Saint-Luc, la réfection des toilettes et du plafond du gymnase du Pavillon Sagard de l'école Saint-Barthélemy ainsi que la réfection des toilettes des écoles Édouard-Montpetit et Charles-Lemoyne – appel d'offres 24-521P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3562 en date du 22 août 2018
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels en architecture pour la réfection des toitures de l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal et de l'école Saint-Luc, la réfection des toilettes et du plafond du gymnase du Pavillon Sagard de l'école Saint-Barthélemy ainsi que la réfection des toilettes des écoles Édouard-Montpetit et Charles-Lemoyne;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu huit soumissions et qu'elles ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des huit soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les huit soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50625 – Maintien des bâtiments – Budget additionnel 2016-2017;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 500 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *FSA ARCHITECTURE INC.* pour services professionnels en architecture pour la réfection des toitures des écoles des métiers de l'équipement motorisé de Montréal et Saint-Luc, la réfection des toilettes et du plafond du gymnase du Pavillon Sagard de l'école Saint-Barthélemy ainsi que la réfection des toilettes des écoles Édouard-Montpetit et Charles-Lemoyne. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2^o d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

19. Service des ressources financières – rehaussement de l'entretien ménager de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) – appel d'offres 24-527P – ouverture de l'enveloppe de prix

Document déposé : Rapport A-31-3567-B en date du 24 août 2018
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir les services d'une entreprise experte dans le service-conseil en entretien ménager, dans le cadre du projet de rehaussement de l'entretien ménager de la CSDM;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'environ un an et demie à compter de la date d'attribution du contrat est assortie d'une option de renouvellement d'une année. L'option de renouvellement sera exercée à la demande de la CSDM, avec l'accord de l'adjudicataire et celui du comité exécutif de la CSDM, et ce, dans le respect des conditions de l'appel d'offres initial;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un appel d'offres fondé sur une évaluation de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix ajusté le plus bas;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu trois soumissions admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a évalué les trois soumissions et que seule l'entreprise 9279-4403 Québec inc. (GSC Consultants) a atteint le niveau de performance acceptable pour les quatre critères d'évaluation;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* prévoit que « le comité de sélection ne prend pas connaissance du prix et laisse au dirigeant de l'organisme public le soin de déterminer s'il y a lieu de poursuivre ou non le processus d'adjudication »;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER l'ouverture de l'enveloppe de prix de l'unique soumission acceptable soit, celle de l'entreprise 9279-4403 Québec inc. (GSC Consultants).

20. Service des ressources financières – services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour les stationnements du secteur Nord – appel d'offres 15-225P – exercice de la deuxième option de renouvellement de l'entente

Document déposé : Rapport A-31-3572 en date du 5 septembre 2018 de M. Yassine Bennis Touhaf et de Mme Fatima-Zahra Zouaki concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 29 novembre 2016 à l'entrepreneur *Déneigement et excavation Michel Gauthier inc.* pour une période d'une année (2016-2017);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la première année de renouvellement arrive à échéance le 28 novembre 2018;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur *Déneigement & excavation Michel Gauthier inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour la deuxième année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 55 548 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Déneigement & excavation Michel Gauthier inc.* pour le service de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Nord, pour une deuxième année de renouvellement;
- 2° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

21. Service des ressources financières – services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour les stationnements des secteurs Sud et Ouest – appel d'offres 15-228P – exercice de la deuxième option de renouvellement de l'entente

Document déposé : Rapport A-31-3573 en date du 5 septembre 2018 de M. Yassine Bennis Touhaf et de Mme Fatima-Zahra Zouaki concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 29 novembre 2016 à l'entrepreneur *Déneigement et excavation Michel Gauthier inc.* pour une période d'une année (2016-2017);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la première année de renouvellement arrive à échéance le 28 novembre 2018;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur *Déneigement & excavation Michel Gauthier inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour la deuxième année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 65 035 \$ (74 773,99 \$ taxes comprises) à l'entrepreneur *Déneigement & excavation Michel Gauthier inc.* pour le service de déneigement et d'épandage d'abrasif pour les stationnements des secteurs Sud et Ouest, pour une deuxième année de renouvellement;
- 2° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

22. Service des ressources financières – services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour les stationnements du secteur Est – appel d'offres 15-229P – exercice de la deuxième option de renouvellement de l'entente

Document déposé : Rapport A-31-3574 en date du 5 septembre 2018
de M. Yassine Bennis Touhaf et de Mme Fatima-Zahra Zouaki
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 29 novembre 2016 à l'entrepreneur *Déneigement et excavation Michel Gauthier inc.* pour une période d'une année (2016-2017);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la première année de renouvellement arrive à échéance le 28 novembre 2018;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur *Déneigement & excavation Michel Gauthier inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour la deuxième année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 75 680 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Déneigement & excavation Michel Gauthier inc.* pour le service de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Est, pour une deuxième année de renouvellement;

2° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

23. Service des ressources financières – services professionnels – entreprise de services écoénergétiques (ESE) pour la réalisation d'un projet d'économies d'énergie – première étape – appel d'offres 24-519P – appel de candidatures

Document déposé : Rapport A-31-3576 en date du 10 septembre 2018
de M. Éric R. Tétrault et de Mme Liz Urbina Iraya

CONSIDÉRANT les différentes dispositions du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* qui prévoit les mécanismes qui régissent les contrats visant à procurer des économies découlant de l'amélioration du rendement énergétique des bâtiments;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de procéder à un appel d'offres en deux étapes pour attribuer un contrat mixte de travaux de construction et de services professionnels visant à procurer des économies découlant de l'amélioration du rendement énergétique pour quatre écoles;

CONSIDÉRANT la publication du présent appel d'offres comme une première étape (appel de candidatures) visant à sélectionner un maximum de trois entreprises de services écoénergétiques;

CONSIDÉRANT que l'évaluation des deux soumissions reçues a été réalisée conformément aux critères énoncés au document d'appel d'offres par un comité de sélection dûment constitué;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions sont acceptables et que les entrepreneurs seront invités à présenter une soumission à l'étape 2 (appel de propositions);

CONSIDÉRANT que la durée de validité standard de 45 jours d'une soumission pourrait s'avérer insuffisante pour évaluer les propositions qui seront reçues au terme de la deuxième étape;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RETENIR les firmes *Les services Énergétiques Ecosystem inc.* et *Énergère inc.* qui ont obtenu les notes acceptables au terme d'une première étape d'appel de candidatures et d'INVITER ces entreprises à soumettre une proposition complète et détaillée de services écoénergétiques;
- 2° d'AUTORISER le Bureau des approvisionnements à publier un appel d'offres pour la deuxième étape, qui comprendra une période de validité des soumissions de 75 jours.

24. Service des ressources financières – fourniture sur demande d’acier – appel d’offres 15-234P – première option de renouvellement d’une année

Document déposé : Rapport A-31-3577 en date du 11 septembre 2018 de Mmes Yuanyuan Chen et Nathalie Sauvé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, un contrat a été attribué le 3 octobre 2017 à *Acier Tag inc.* pour une période d’une année (2017-2018);

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoyait une entente initiale d’une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l’accord de l’adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l’entente pour l’année 2018-2019;

CONSIDÉRANT la hausse générale du marché de l’acier;

CONSIDÉRANT que la hausse de prix soumise par le soumissionnaire en rapport à la soumission pour la première option de renouvellement a été jugée raisonnable;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles et celui des écoles de formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que *Acier Tag inc.* a été consultée et accepte de renouveler l’entente pour la première année additionnelle, en conformité aux prix ajustés présentés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACORDER un contrat à commandes d’une valeur de 633 551,58 \$ plus taxes à *Acier Tag inc.* pour la fourniture sur demande d’acier, pour une année additionnelle de renouvellement.

*25. Service des ressources matérielles – Centre Champagnat – demande pour la signature d’un bail entre la Commission scolaire de Montréal et le Centre de formation de l’alimentation et du commerce du Québec

Document déposé : Rapport A-33-1255 en date du 12 septembre 2018 de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *26. Service des ressources matérielles – demande d’autorisation afin de procéder à l’aliénation du 6905, rue Notre-Dame Est

Document déposé : Rapport A-33-1256 en date du 6 septembre 2018
de Mme Chantal Brassard concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *27. Service des ressources matérielles – le 4251, rue Saint-Urbain — demande au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) d’annuler l’autorisation d’aliénation du bâtiment

Document déposé : Rapport A-33-1258 en date du 12 septembre 2018
de Mme Chantal Brassard concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

28. Service des ressources matérielles – école Saint-Henri – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection des toilettes, des douches du gymnase

Document déposé : Rapport A-33-1259 en date du 13 septembre 2018
de M. Mathieu Vincelli concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l’entrepreneur *AKA Construction inc.* pour la réfection des toilettes et des douches du gymnase de l’école Saint-Henri située au 4115, rue Saint-Jacques, à Montréal;

CONSIDÉRANT que le principal changement comprend la découverte de plusieurs membranes de plomb sous les chapes de béton à démolir;

CONSIDÉRANT que le deuxième changement majeur découle de la découverte de tuyaux de plomberie et de conduits électriques dans des murs existants qui doivent être démolis;

CONSIDÉRANT les autres changements;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *AKA Construction inc.* la somme incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réfection des toilettes et des douches du gymnase à l'école Saint-Henri.

29. Service du secrétariat général – personnel professionnel syndiqué – création de postes – modification au plan de l'effectif 2018-2019

Document déposé : Rapport A-34-3139 en date du 11 septembre 2018
de Mme France Lafontaine concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la forte augmentation des projets au Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que les besoins en communication sont de plus en plus importants;

CONSIDÉRANT que plusieurs conseillers en communication ont successivement été embauchés en projet au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT qu'une communication continue avec les citoyens est incontournable pour assurer l'acceptabilité sociale du développement de nos écoles et de nos différents projets institutionnels;

CONSIDÉRANT le taux de roulement élevé à la CSDM;

CONSIDÉRANT la pénurie de personnel actuelle;

CONSIDÉRANT les difficultés à retenir le personnel;

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser l'attraction et la rétention du personnel au sein de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles est d'accord avec ces créations;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER deux postes de conseillers en communication, à temps plein (100 %) au Bureau des communications et de la participation citoyenne;

2° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2018-2019 du personnel professionnel syndiqué (adopté à la séance extraordinaire du 9 mai 2018).

30. Service du secrétariat général – nomination de délégués au conseil d'administration du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) Montréal

Document déposé : Rapport A-34-3140 en date du 12 septembre 2018 de Mme Karine Fournier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le RSEQ Montréal est un organisme à but non lucratif qui regroupe l'ensemble des écoles de la Commission scolaire de Montréal et de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île ainsi que 27 collèges privés francophones de Montréal;

CONSIDÉRANT que sa mission est de promouvoir et de développer le sport et l'activité physique en milieu scolaire et qu'il favorise ainsi l'éducation, la réussite scolaire et la santé des jeunes;

CONSIDÉRANT que cette mission est en accord avec les valeurs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT qu'en vertu des règlements généraux du RSEQ Montréal, la CSDM peut nommer jusqu'à quatre personnes pour siéger au conseil d'administration de l'organisme;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECONDUIRE, pour l'année 2018-2019, le mandat de M. Thierry Mélinge, de nommer M. Benoît Thomas, nouvellement directeur de l'unité 2 (écoles secondaires) et une direction d'établissement du primaire scolaire, soit M. Christian Milliard, directeur de l'école Sainte-Lucie, pour siéger au conseil d'administration du RSEQ Montréal.

31. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2018

Document déposé : Rapport A-34-3080 en date du 29 août 2018 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

32. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2018

Document déposé : Rapport A-34-3081 en date du 29 août 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

33. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août 2018

Document déposé : Rapport A-34-3082 en date du 29 août 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'août 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'août 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

34. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2018

Document déposé : Rapport A-34-3083 en date du 29 août 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

35. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2018

Document déposé : Rapport A-34-3084 en date du 29 août 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

36. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2018

Document déposé : Rapport A-34-3085 en date du 29 août 2018
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

37. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2018

Document déposé : Rapport A-34-3086 en date du 30 août 2018
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

38. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2018

Document déposé : Rapport A-34-3087 en date du 10 septembre 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la commissaire Chantal Jorg pour le mois de septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Chantal Jorg pour
le mois de septembre 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

39. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2018

Document déposé : Rapport A-34-3088 en date du 10 septembre 2018
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la présidence pour le mois de septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois
de septembre 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

40. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2018

Document déposé : Rapport A-34-3089 en date du 11 septembre 2018
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la présidence pour le mois de septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

41. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2018

Document déposé : Rapport A-34-3090 en date du 11 septembre 2018 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Mohamed Maazami pour le mois de septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Mohamed Maazami pour le mois de septembre 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

42. Information :

- * a) INF-775 Complément d'information au rapport A-33-1181 portant sur l'École des métiers de l'horticulture de Montréal et la signature d'un bail emphytéotique entre la Commission scolaire de Montréal et la Ville de Montréal, ainsi que la construction de nouvelles serres au Jardin botanique
- b) INF-776 Offre d'une activité du Centre de sécurité civile de Montréal à l'intention des établissements scolaires primaires de la CSDM
- c) A-33-1260 Service des ressources matérielles – école Félix-Leclerc – état d'avancement de l'agrandissement de l'école

43. Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 26 septembre 2018

Document déposé : Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 septembre 2018 du Conseil des commissaires

Après vérification,

il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER, tel qu'il a été modifié, le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 26 septembre 2018.

44. Période réservée aux membres du comité exécutif

Concernant le dossier de la taxe scolaire, le commissaire Kenneth George informe les membres du comité exécutif qu'une décision doit être prise au comité de gestion de la taxe scolaire (CGTSIM) quant aux critères de répartition des intérêts sur la taxe d'ici juin 2019. Il mentionne l'importance de travailler ensemble dans une perspective d'équité.

La séance est levée à 16 h 15.

Secrétariat général – 22 janvier 2019

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 26 septembre 2018.